

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 12 décembre 2023

Le douze décembre deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme Frédérique MICAND, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme Françoise GROSS, Mme SCARCELLA Marianne,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M Jean-Jacques SIBILLE (pouvoir Daniel BRET)

OBJET : PRETS – ASSAINISSEMENT – CENTRE BOURG

PRET A LONG TERME

Après l'exposé de Madame le Maire sur les propositions d'un prêt à long terme

- CREDIT MUTUEL : taux fixe 4.50% remboursement trimestriel sur 15 ou 20 ans
- CAISSE D'EPARGNE : taux révisable indexé sur le livret A (à ce jour à 4.40%) -15 ou 20 ans
- LA POSTE : taux fixe 4.40% – remboursement trimestriel – 15 ans

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de faire l'emprunt auprès de l'établissement bancaire suivant :

- le Crédit Mutuel

et autorise Madame le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

LIGNE DE TRESORERIE OU PRET RELAIS

Après l'exposé de Madame le Maire sur les propositions d'un prêt à court terme

- CREDIT MUTUEL : 15 mois - 4.20% ; 18 mois – 4.25%
- CAISSE D'EPARGNE : ligne de trésorerie 60 000€ sur budget de l'eau ou 220 000€ sur budget communal – taux 4.45% - 1 an maximum
- LA POSTE : taux 5.30% sur 3 ans

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de faire l'emprunt auprès de l'établissement bancaire suivant :

- le Crédit Mutuel

et autorise Madame le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			2		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques	Pouvoir Daniel BRET		0		
TOTAL				9		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 12 décembre 2023
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT

